

Séance du 21 mars 2023

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gilles BOYENVAL

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BOYENVAL Gilles, M. FILLOCQUE Jérôme, M. GUILLOU Thierry, M. JACQUET Serge, Mme LEFEBVRE Martine, Mme LOFFET Fabienne, M. LOUIS François, M. MARQUIS Frédéric, M. PILLET Robert, M. POIDEVIN Lionel, M. VITRY Bruno

Procurator(s) :**Étai(en)t absent(s) :****Étai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
15 mars 2023

Date d'affichage
15 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Robert PILLET

et publication du

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

réuni sous la présidence de Gilles BOYENVAL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 21/03/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	33 272,23
- un excédent reporté de :	103 345,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	136 617,71
- un déficit d'investissement de :	419,64
- un déficit des restes à réaliser de :	2 520,00
Soit un besoin de financement de :	2 939,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	136 617,71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 939,64
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	133 678,07

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 419,64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HALLOY

Le Maire BOYENVAL Gilles

